

PV du CA du 12 Mars 2015 – rue de Tauzia à BORDEAUX

Présents:

Thierry LIEVRE, Vincent FROMENT (à partir de 20h), Marie VOISIN, Aurore FERRANT, Charlotte PHILIPPE, Etienne VOLAND, Jean ROSENBAUM, Guy LACHER, Marion GRUA, Laetitia VIDALIE, Christophe GOURGUES

Invité : Bernard POULET (direction artistique)

Absent : Alice GUIRAUD

Cette réunion du CA fait suite aux échanges par mail et sur les réseaux sociaux ayant conduit à une mise en suspens des activités musicales de l'orchestre. Une première partie de la réunion s'est déroulée avec les membres du CA et la direction artistique. La seconde partie s'est déroulée sans les deux membres exclus et la direction artistique.

Les principaux sujets évoqués sont :

- Comportements récents de deux membres du CA
- Problèmes de fonctionnement avec le directeur artistique et continuation de la saison
- Préparation de la réunion d'information aux adhérents du 19 Mars 2015
- Points sur les comptes de la saison 2014/2015

Jusqu'à son arrivée à la réunion du CA, Vincent Froment donne pouvoir à Etienne VOLAND.

1 – Comportements récents de deux membres du CA

Suite à un e-mail daté du 14/02/2015 de Laetitia Vidalie à l'ensemble de l'orchestre, reprenant très partiellement le message de convocation du CA du 24 février et annonçant le « licenciement » du directeur artistique, des dizaines de mails avec parfois des attaques personnelles ont été échangés, ce qui a gelé le fonctionnement de l'orchestre et porté atteinte à son intégrité.

Les points suivants sont reprochés à Laetitia Vidalie et Christophe Gourgues :

- Avoir diffusé des propos publics diffamatoires vis à vis des membres du conseil d'administration.
- Avoir procédé à des attaques publiques contre le bureau et le conseil d'administration dans le but d'empêcher son fonctionnement, bien qu'ils aient été avertis que cela risquait de provoquer une rupture irréparable des relations au sein de l'association.
- Avoir, dans le cas de Christophe Gourgues, proféré des insultes et des menaces sur Facebook

Il a été demandé à Laetitia Vidalie:

- pourquoi elle a envoyé ces e-mails et déclenché la polémique puisqu'en tant que membre du CA, instance de décision selon les statuts, elle devait d'abord parler de son désaccord aux autres membres du CA, et ne pas fragiliser ainsi l'association ?
- pourquoi en avoir sorti ainsi une phrase et parlé de licenciement alors que ce mail était destiné aux membres du CA, pour leur faire part des difficultés et les réunir plus rapidement que prévu ?
- pourquoi avoir été rencontrer la Croix Rouge avec Bernard Poulet alors qu'il leur était demandé de ne pas le faire avant ce CA ?

Laetitia a déclaré ne pas bien connaître le rôle des membres du conseil d'administration et son fonctionnement mais a jugé que c'était son devoir d'informer l'orchestre.

Il a été demandé à Christophe Gourgues:

- pourquoi il a envoyé cet e-mail et déclenché la polémique puisqu'en tant que membre du CA, instance de décision selon les statuts, il devait d'abord parler de son désaccord aux autres membres du CA, et ne pas fragiliser ainsi l'association ?
- pourquoi ces insultes sur Facebook ?

Christophe Gourgues n'a fait aucun commentaire ou aucune réponse pour expliquer ses e-mails, ses insultes et menaces proférées sur Facebook.

Il a été proposé d'effectuer un vote à bulletins secrets pour se prononcer sur l'exclusion de Laetitia Vidalie et de Christophe Gourgues en vertu de l'article 9 alinéa 2 des statuts de Molto Assai :

- 9 votants: 8 présents + 1 pouvoir (les 2 membres concernés du CA n'ont pas voté)
- Laetitia Vidalie :
 - 6 votes pour l'exclusion
 - 3 abstentions
- Christophe Gourgues :
 - 7 votes pour l'exclusion
 - 1 vote contre l'exclusion
 - 1 abstention

Laetitia Vidalie et Christophe Gourgues sont exclus pour 2 ans de l'association Molto Assai, en tant que membre du CA et en tant qu'adhérents et musiciens. Il leur a été demandé de quitter la réunion du CA.

2 – Problèmes de fonctionnement avec le directeur artistique

Des difficultés de discussion avec le directeur artistique Bernard Poulet se sont produites depuis plusieurs mois sur les projets et le fonctionnement associatif de l'orchestre :

- Renvoi de Jean-Marie Curto par Bernard Poulet à la fin de la saison 2013/2014 sans laisser de choix au CA.
- Menace de démission du directeur artistique au CA de décembre 2014 suite à un refus de sa part de réaliser un stage de musique de chambre en mai.
- Refus de discussion sur le projet de CD évoqué au CA de décembre et organisation des séances d'enregistrement, impliquant financièrement l'orchestre potentiellement à hauteur d'environ 12 000 euros, sans présentation au bureau du planning et sans validation officielle du projet en CA.

- Remises en causes régulières du rôle décisionnaire du conseil sur les projets artistiques contrairement aux articles 15 et 18 des statuts.

Récemment des événements nouveaux se sont ajoutés, rendant tout compromis impossible :

- Attaques publiques par mail contre le CA, le bureau et le président;
- Tentative de division de l'orchestre;
- Négociation pour le compte de Molto Assai dans une rencontre avec la Croix Rouge avec qui il était projeté d'organiser un concert, alors qu'il disait ne pas être disponible ce jour-là pour le CA et qu'il lui avait été demandé de ne pas le faire. Il y a proposé de se substituer à Molto Assai avec un autre orchestre;
- Insultes publiques envers les membres du CA sur Facebook.

Il a été demandé au directeur artistique de s'expliquer sur ces différents points et en particulier les insultes proférées sur Facebook.

Il a déclaré qu'il trouvait bon de parler "viril", que ses expressions comme « peigne-culs » font partie de l'argot bordelais. Concernant le fonctionnement, il a reproché au bureau de ne pas être assez rapide dans ses réactions, particulièrement sur le projet de CD ou alors sur certains concerts et d'être « nul » (sic).

A la vue de ces éléments, il a été décidé par les membres du CA d'arrêter immédiatement la collaboration de Bernard Poulet dans le cadre de Molto Assai (vote à l'unanimité des présents). Il lui a été demandé de quitter la réunion du CA et de ne pas se rendre à la réunion du 19 Mars, devant sa menace de prendre les musiciens à partie. Bernard quitte les locaux après avoir donné de violents coups de pied dans la porte.

3 – Préparation de la réunion d'information aux adhérents du 19 mars

Rédaction par les membres du CA d'un mail à destination des adhérents expliquant les raisons des décisions évoquées ci-dessus et les invitant à la réunion d'information du 19 mars à 20h30.

4 – Point sur les comptes de la saison 2014/2015

- Résultat de la première partie de saison 2014/2015 : -2078,66 euros
- Bilan : 9631,84 euros = 11710,50 euros (report 2013) – 2078,66 (résultat partiel saison 2014/2015)

5 – Validation du PV CA 27 du 01/12/14

- Validation à l'unanimité des présents

6 – L'avenir

- Le CA pense qu'il est urgent de reprendre l'activité musicale, dès la répétition du 26/03. Il n'est donc pas possible d'envisager une grande campagne de recrutement pour un nouveau chef, il s'agit chacun de mobiliser rapidement nos réseaux, pour proposer une solution dès le 19.

- Il faut prendre le temps de réfléchir à une modification des statuts et des rôles président/chef /directeur artistique pour éviter le genre de crise que nous venons de vivre.
- On verra donc si l'on part avec un chef pour cette fin de saison, avec en parallèle une campagne de recrutement pour la saison prochaine, ou si l'on part avec ce nouveau chef dès maintenant et aussi pour la saison prochaine, à discuter en CA avec le nouveau chef.
- Il faudrait proposer un nouveau programme avec une pièce symphonique, et une pièce d'un répertoire original (film...). On ne sait pas avec quel effectif on repartira, mais c'est aussi un programme attractif qui fera rester les musiciens.
- Il vaut mieux essayer de reporter le concert du 1^{er} juin, pour ne pas gâcher cette belle occasion, pour la fin d'année 2015. Il faut trouver au moins un concert pour fin juin, et une fête de fin d'année.
- Les membres du CA remettront collectivement leurs mandats en jeu au vote à l'AG de septembre.
- Nous avons besoin de suppléer aux deux exclusions du CA.

Etienne VOLAND & Marion GRUA
Secrétaires

Thierry LIEVRE
Président